



SELH (CSQ)

Syndicat de l'enseignement
de Louis-Hémon (CSQ)

ÉDITION DU 17 JUIN 2013

INFORMA

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET PROTOCOLE DE COUPURES DE TRAITEMENT



Lors de la dernière assemblée générale, les gens présents se sont prononcés à 85 % en faveur de la poursuite du protocole de coupures de traitement. Ce protocole sera utilisé par la commission scolaire tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas un signal différent de la part de nos représentants nationaux respectifs.

DÉPLACEMENT DU TNP

Nous avons également fait des représentations pour signifier à notre employeur les irritants concernant son application, notamment en ce qui concerne le délai de 24 heures pour le déplacement du TNP. On nous a répondu qu'étant donné que ce protocole ferait l'objet d'une évaluation, on se doit d'appliquer les règles telles que convenues. Il y aura donc lieu de refaire ces mêmes remarques lors de l'évaluation qui sera faite au plan national.

NOUVEAUX POSTES À TEMPS PLEIN

ET CONTRATS À TEMPS PARTIEL

Les nouveaux postes à temps plein (E1) seront offerts dans la semaine du 19 août 2013 alors que l'octroi des contrats à temps partiel aura lieu le 22 août 2013. La commission scolaire convoquera par écrit les personnes concernées.

POSTES ENSEIGNANTS

À TEMPS PLEIN (E1)

En 2011-2012, au secteur «jeunes», on comptait 452 postes. En 2012-2013, on en comptait 445. Pour l'année 2013-2014, la commission scolaire prévoit 450 enseignants à temps plein, soit une augmentation de cinq postes comparativement à l'année 2012-2013. Cela s'explique entre autres par la faible baisse du nombre d'élèves, un gain en négociation amenant la diminution du nombre d'élèves par classe lors de la formation des groupes ainsi que l'utilisation de la mesure 30321.

GROUPES CYCLES ET GROUPES INTERCYCLES AU PRIMAIRE

GROUPES CYCLES

Il existe trois différents regroupements de groupes cycles : 1^{re} et 2^e années, 3^e et 4^e années, 5^e et 6^e années. En 2012-2013, on retrouvait 19 groupes cycles sur le territoire de la commission scolaire et on en prévoit toujours 19 pour l'année 2013-2014.

GROUPES INTERCYCLES

Il existe deux différents regroupements considérés comme groupes intercycles : 2^e et 3^e années, 4^e et 5^e années. En 2012-2013, nous avions neuf groupes intercycles alors que la commission scolaire en prévoit sept pour l'année 2013-2014. Il y aura donc une diminution de deux groupes intercycles par rapport à l'année 2012-2013.

RAPPEL DE CERTAINS ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER LORS DU PROCESSUS D'AFFECTATION

MUTATIONS

Une demande de mutation peut être complétée en tout temps. Elle sert à manifester notre intention de changer de champ, de discipline ou d'école. Lorsqu'il y a plus d'un candidat, elles sont considérées par ordre d'ancienneté.

Les formulaires sont disponibles sur le site du SELH (CSQ) au www.selh.qc.ca sous l'onglet « Relations du travail » dans la section « Modèles de lettres ». Il est à noter que la date butoir était le 7 juin. Aucune demande n'est considérée après cette date. Les demandes doivent être acheminées aux ressources humaines à la commission scolaire et en copie conforme au syndicat.

OCTROI DES CONTRATS

Vers la fin juin, voici dans l'ordre les personnes qui seront rappelées pour combler les postes vacants. En premier lieu, la commission scolaire traitera les demandes de retour à l'école d'origine, les demandes de mutation, le champ 21, les mises en disponibilité et les enseignants non rengagés, toujours selon le critère de l'ancienneté. Les engagements se feront par la suite et le processus de mutation pourra aussi s'appliquer à ces personnes.

FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

Lorsqu'il est question de répartition des fonctions et responsabilités entre les enseignants, la direction de l'école, en collaboration avec le CPEE, assure l'équité dans la distribution de celles-ci. Dans les écoles institutionnelles, avant de procéder, les enseignants choisissent par ordre d'ancienneté dans quel immeuble ils désirent travailler pour l'année scolaire suivante. Une fois le choix de bâtisse effectué, si d'autres mouvements de personnel ont lieu, ils seront traités par le biais des mutations.

À la demande de la direction, les enseignants indiquent par écrit la tâche éducative qu'ils désirent obtenir. S'il y a lieu, ils indiquent deux choix, le premier étant considéré comme prioritaire. Pour les éléments tels la récupération, l'encadrement, les activités étudiantes et les surveillances autres que l'accueil et les déplacements, la direction tient compte des désirs exprimés par les enseignants.

Prestations maladie de l'assurance-emploi

Depuis le 24 mars dernier, il est désormais possible de demander des prestations maladie de l'assurance-emploi au cours d'une période de prestations parentales, de paternité ou d'adoption du Régime québécois d'assurance parental (RQAP).



En cas de maladie ou d'accident, il est donc maintenant possible de suspendre les prestations du RQAP (parentales, de paternité ou d'adoption) et de recevoir des prestations maladie de l'assurance-emploi (maximum 15 semaines). La période de prestations au RQAP peut alors être prolongée de la même durée que l'incapacité découlant de l'accident ou de la maladie, jusqu'à concurrence de 15 semaines.

En terminant, précisons que tout ce qui précède ne s'applique pas aux prestations de maternité. La présomption de ne pas être autrement disponible au travail tient toujours en pareil cas.

Nous vous invitons à communiquer avec Mario Simard au SELH (CSQ) pour toute question à ce sujet.



Blogue de Louise Chabot

Publié le 5 juin 2013
par Louise Chabot,
présidente de la CSQ

L'évaluation « obligatoire » La dernière trouvaille des conservateurs

Les récentes annonces du gouvernement fédéral étaient suffisantes pour décourager à la fois les fonctionnaires fédéraux et tous ceux qui ont à cœur d'avoir une administration fédérale efficace. Ce n'est pas terminé. Voilà que Tony Clement, président du Conseil du Trésor, a annoncé en mai sa volonté de procéder à de nouvelles mises à pied, à compter d'avril 2014. La sélection des personnes mises à pied serait basée sur de nouvelles évaluations « obligatoires » de performance. L'intention est claire et il ne s'embête guère pour justifier sa démarche! L'objectif est de faire autant de mises à pied que d'autres pays. Comme projet de société, il y a mieux! Selon Tony Clement, le système d'évaluation comprendra des objectifs de performance et des examens écrits, une fois par année, pour l'ensemble des fonctionnaires, de même que des évaluations deux fois par année.

DES ÉVALUATIONS OU DES ÉVACUATIONS?

Dans un contexte de réductions budgétaires généralisées, où les postes d'emploi diminuent constamment et où le Conseil du Trésor s'impose aux tables de négociation des conventions collectives des employés des sociétés d'État, le stress des employées et employés de la fonction publique est à son comble.

UN PROCESSUS D'ÉVALUATION EXISTE DÉJÀ

Le processus obligatoire d'évaluation des fonctionnaires fédéraux existe déjà, remarque l'Alliance de la fonction publique du Canada, le principal syndicat dans ce secteur. Et comme le précise son vice-président exécutif pour la région de la Capitale nationale : « Nous n'avons

rien contre les évaluations des employés. Au contraire. Les syndicats aiment bien quand les balises sont claires pour tout le monde, puisque cela laisse moins de marge pour la subjectivité des gestionnaires. »

À LA RECHERCHE DE FONCTIONNAIRES À METTRE À PIED

Cette façon de procéder renforce l'idée pernicieuse auprès de la population canadienne que les fonctionnaires sont incompetents, qu'ils ne sont pas encadrés par des gestionnaires et qu'ils ne leur sont pas redevables. Ce qui est faux.

OSONS RÊVER

Personne n'est contre la vertu, et nous souhaitons tous la plus grande efficacité qui puisse être. Appliquons le même principe à tous, particulièrement à ceux qui ne sont pas « évalués », et déjà la situation pourrait s'améliorer. Et pourquoi pas une évaluation avec les conséquences qui s'imposent pour les ministres, les députés et les sénateurs, ceux qui en ce moment faillissent à la tâche? Et pourquoi pas de véritables « évaluations » des entreprises qui pratiquent l'évasion fiscale? Dans la même veine, pourquoi ne pas donner au directeur parlementaire du budget ainsi qu'au vérificateur général les outils et le mandat nécessaires pour faire leurs recherches et les suivis à leurs recommandations?

EN ROUTE VERS UN DÉMANTÈLEMENT DE LA FONCTION PUBLIQUE

À force de miner la crédibilité de l'appareil public fédéral, ses différents outils de mesure statistique et scientifique, et le moral de ceux qui y travaillent, la fonction publique pourra facilement être réduite à peau de chagrin puisqu'elle sera devenue à la fois inefficace, inutile et coûteuse. Le gouvernement conservateur procède actuellement à des changements en profondeur des institutions canadiennes. D'autres changements sont également apportés au processus démocratique canadien, ceci est un autre sujet tout aussi inquiétant.

RETRAITE ET AREQ

Afin de souligner le départ à la retraite de ses membres, le SELH (CSQ) a choisi de leur offrir leur première année d'adhésion à une autre organisation syndicale qui les défend, soit l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ). Si vous faites partie de ces personnes, il suffit de contacter Nathalie Gaudreault au syndicat et de lui transmettre le montant de votre rente à la CARRA.



BIENTÔT BIENTÔT!

Nous y sommes presque. Le moment de prendre une bonne pause tant attendue approche. L'idée sera de décrocher quoi! On souhaite tous que le beau temps soit aussi au rendez-vous!



Encore une fois cette année, vous aurez permis à vos jeunes de pouvoir poursuivre leur cheminement scolaire avec un bagage de connaissances adéquat. Le conseil d'administration se joint à nous pour vous souhaiter de belles vacances et un retour en forme et en santé en août 2013!

ASSURANCE VOYAGE

Vous partez en voyage durant la période estivale? Il est important de se rappeler qu'avec votre assurance-maladie SSQ, l'assurance voyage et l'assurance annulation voyage sont incluses. Vous êtes remboursés à 100 % et couverts jusqu'à cinq millions.



Pour plus d'informations, consultez le site Internet de la SSQ à l'adresse suivante : www.ssq.ca sous la rubrique « Assurance collective » ou communiquez avec l'assistance voyage aux numéros suivants : au Canada et aux États-Unis 1-800-465-2928 et à frais virés au 514-286-8412 ailleurs dans le monde. Ces numéros de téléphone sont indiqués au verso de votre carte d'assurance. Bon voyage!

VOUS DÉMÉNAGEZ CET ÉTÉ?

Veillez aviser Nathalie Gaudreault aux bureaux du syndicat de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone afin que nous puissions facilement vous rejoindre!



Bonnes vacances!